

# Actu Rougeole : point au 13 juin 2018



## LES SYMPTOMES

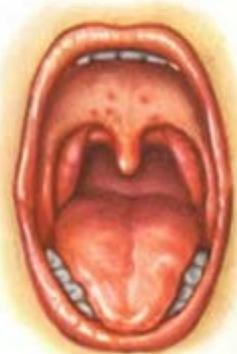
- Une 1<sup>ère</sup> phase de 2 à 4 jours : fièvre  $\geq 38,5^{\circ}\text{C}$  d'apparition progressive ; toux, conjonctivite, rhinite, taches blanches sur zone rouge à la face interne des joues.
- Une 2<sup>ème</sup> phase de 3 à 4 jours : l'éruption de boutons et plaques rouges commençant au niveau de la tête puis descendant en 3 jours. Les lésions disparaissent généralement en 7 jours.



1



2



3



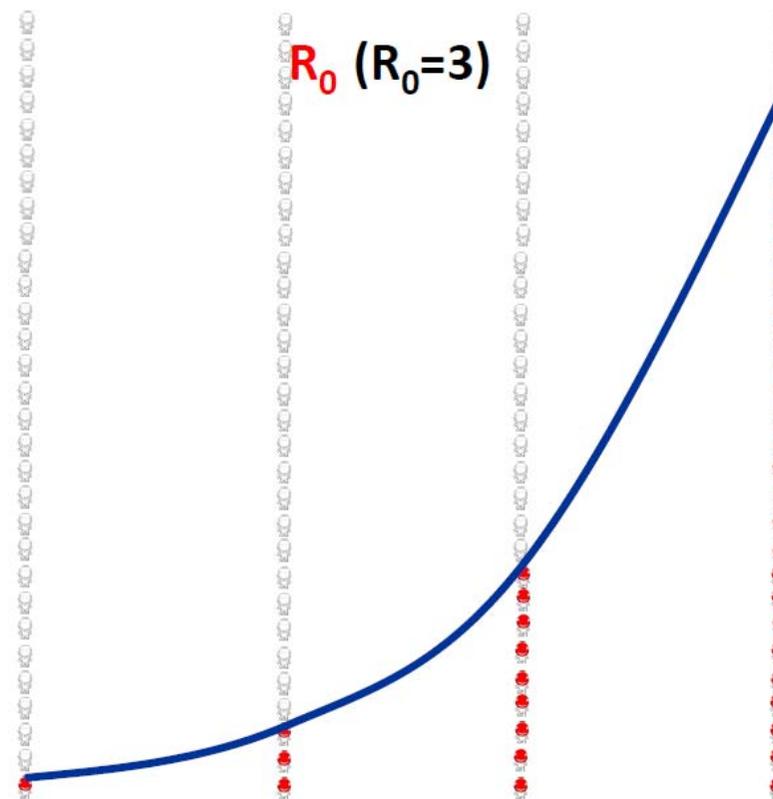
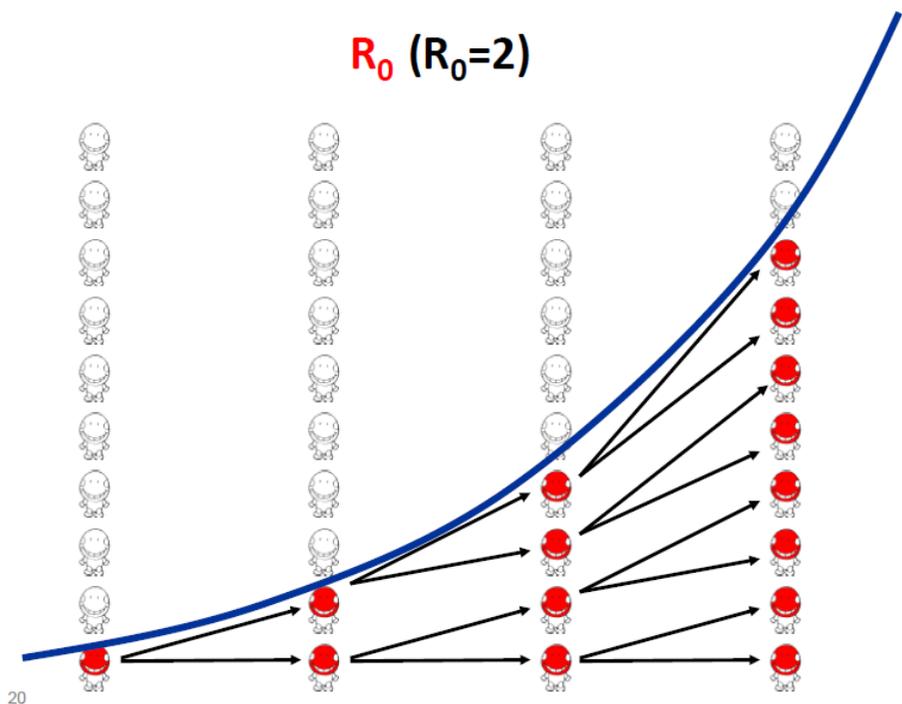
4

# La rougeole

- Transmission air
- Une des pathologies les + contagieuses
- Contagiosité : 5 jours avant l'éruption, jusqu'à 5 jours après
- 88% des cas de rougeole sont survenus chez des sujets non ou mal vaccinés
- Formes cliniques des cas déclarés depuis novembre 2017
  - 22% des cas déclarés ont été hospitalisés
  - 10% de formes compliquées
  - 1% hospitalisées en réanimation
  - 1 décès

# Contagiosité de la rougeole :

$R_0 = 12 \text{ à } 15$



# Alerte Ministère de la Santé

12/02/2018

	<b>MARS</b> <i>Message d'Alerte Rapide Sanitaire</i>
<b>MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ</b> <b>DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ</b> <b>SOUS DIRECTION VEILLE ET SÉCURITÉ SANITAIRE</b>	
DATE : 13/02/2018	REFERENCE : MARS n°2018_04
OBJET : ÉPIDÉMIE DE ROUGEOLE EN NOUVELLE-AQUITAINE AVEC MULTIPLICATION DES FOYERS SUR LE TERRITOIRE	
<b>Pour action</b>	
<input checked="" type="checkbox"/> Etablissements hospitaliers	<input checked="" type="checkbox"/> SAMU / Centre 15
<i>Service(s) concerné(s) : services pédiatriques, maladies infectieuses et tropicales, urgences et réanimation</i>	

13/03/2018

	<b>MARS</b> <i>Message d'Alerte Rapide Sanitaire</i>
<b>MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ</b> <b>DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ</b> <b>SOUS DIRECTION VEILLE ET SÉCURITÉ SANITAIRE</b>	
DATE : 13/03/2018	REFERENCE : MARS n°2018_08
OBJET : ÉPIDÉMIE DE ROUGEOLE SUR LE TERRITOIRE NATIONAL	
<b>Pour action</b>	
<input checked="" type="checkbox"/> Etablissements hospitaliers	<input checked="" type="checkbox"/> SAMU / Centre 15
<i>Service(s) concerné(s) : Services de santé des urgences, maternité, pédiatrie, infectiologie, néonatalogie...</i>	
<b>Pour information</b>	
<input checked="" type="checkbox"/> DGOS	<input checked="" type="checkbox"/> ARS
<input type="checkbox"/> DGCS	<input checked="" type="checkbox"/> ANSP
	<input checked="" type="checkbox"/> ANSM
	<input checked="" type="checkbox"/> Autre : EFS

**Pour certains cas de rougeole survenus en milieu de soins, des soignants contaminés ont pu être à l'origine de la transmission (transmission nosocomiale). Il est donc fortement recommandé à tous les professionnels de santé de vérifier leur statut vaccinal (2 doses nécessaires) et de procéder, en lien avec la médecine du travail, à une mise à jour de la vaccination si nécessaire, conformément aux recommandations vaccinales.**

# Nouvelle Recommandation HCSP 23 avril



## Haut Conseil de la santé publique

---

### **AVIS**

---

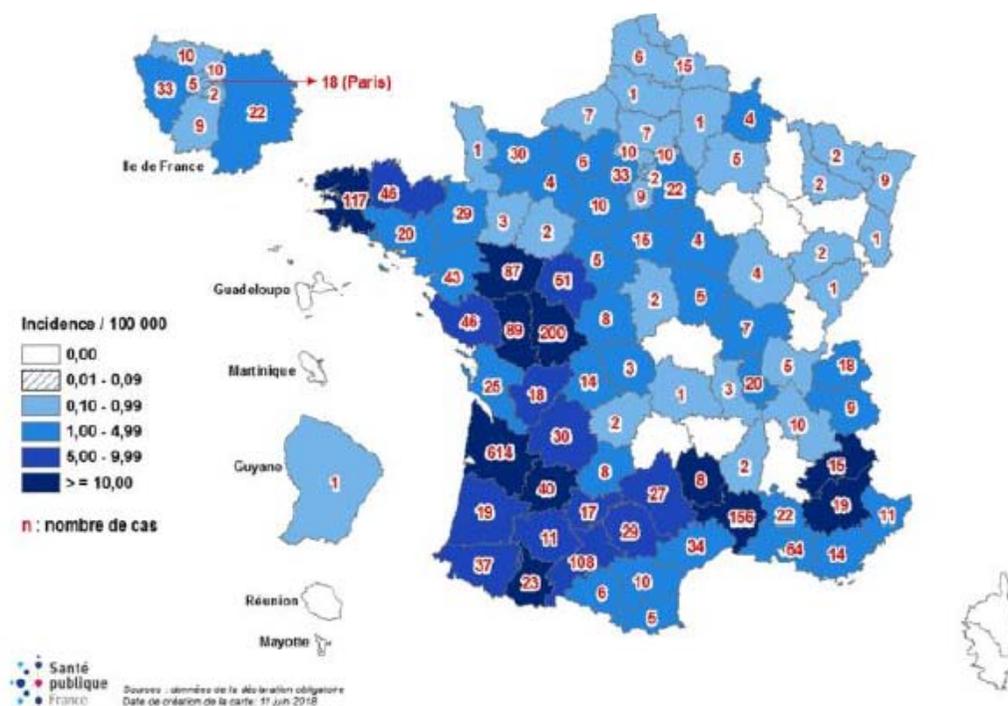
**relatif à l'évolution de la stratégie de gestion en cas d'épidémie de rougeole importante sur le territoire national.**

23 avril 2018

---

# Epidémiologie nationale

- Recrudescence depuis Novembre 2017
- Pic épidémique en semaine 13 , fin avril
- Au 10 juin 2018:
  - 2466 cas déclarés
  - 84 départements :  
48 % en Nouvelle Aquitaine



# Point sur la situation épidémiologique de la rougeole au 13/06/2018 en région Occitanie

POINT NATIONAL 10 JUIN 2018

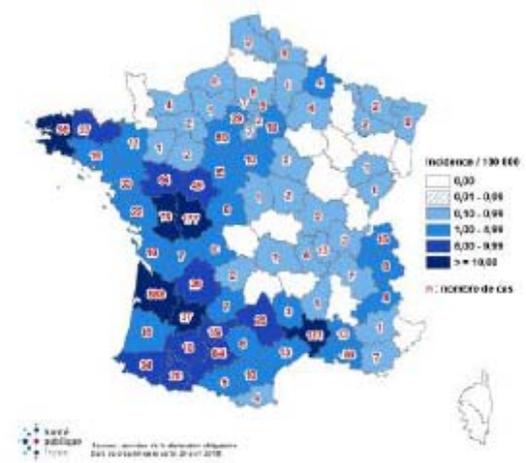
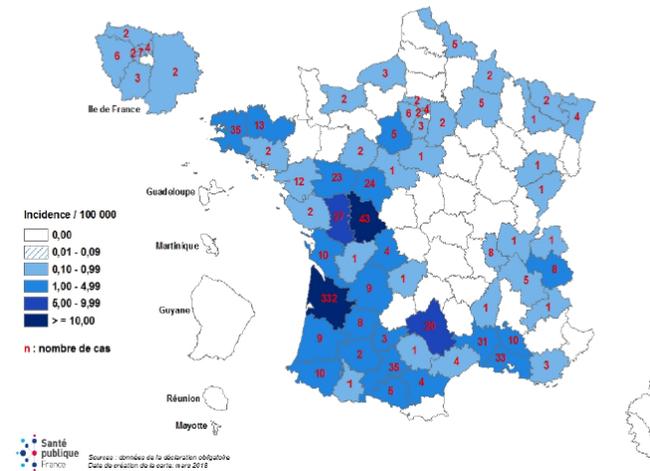
**12/03/2018**  
**106 cas cumulés**

**24/04/2018**  
**312 cas**

**27/05/2018**  
**411 cas**

**13/06/2018**  
**431 cas**

Figure 1 : Nombre de cas de rougeole déclarés, par département de résidence, du 6 novembre 2017 au 12 mars 2018 (n= 913)



Evolution régionale :



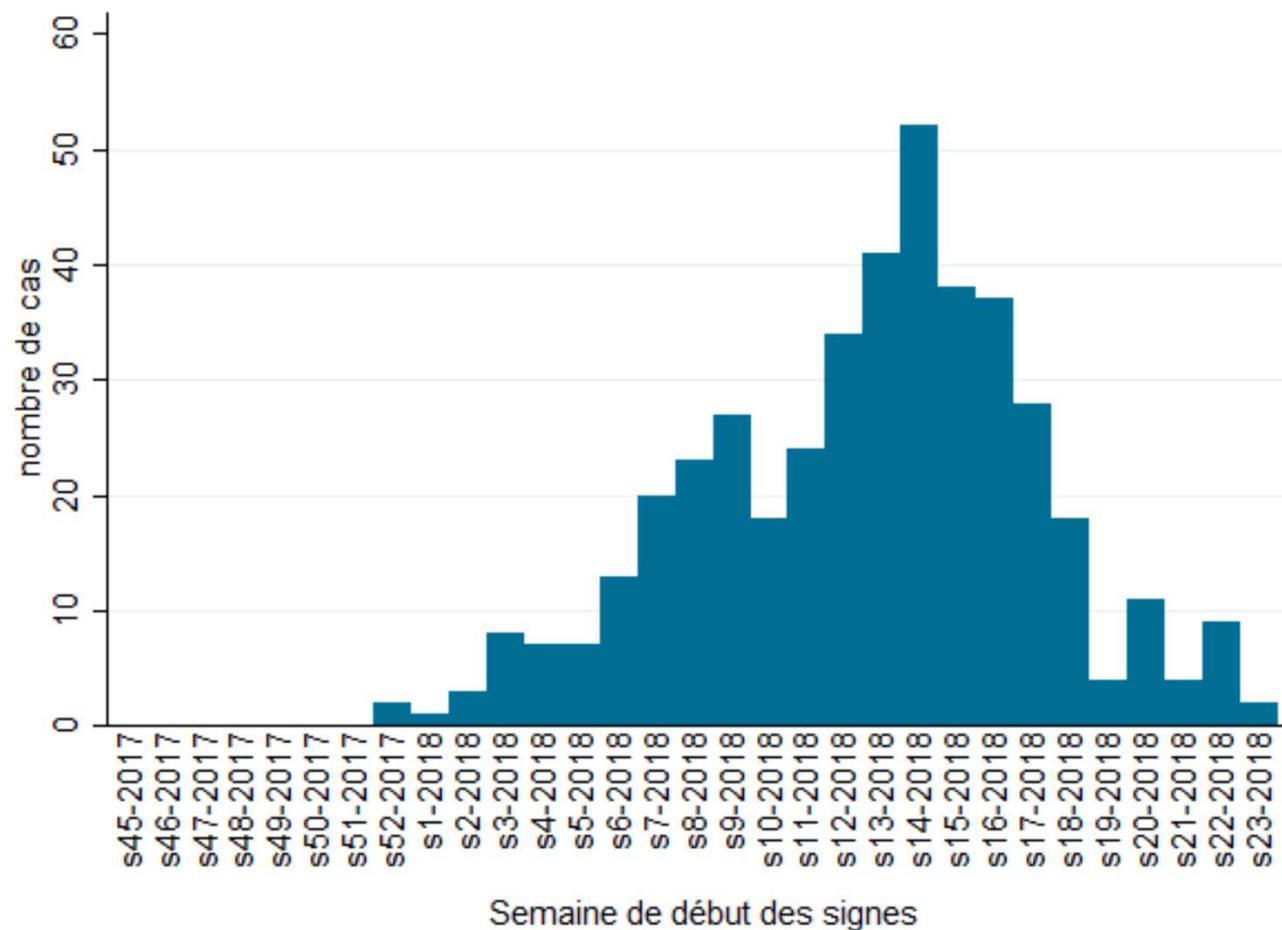
**Occitanie 2eme région de France la plus touchée**

# Evolution du Nb de cas de DO Rougeole

Figure 2 : Distribution mensuelle des cas de DO Rougeole - SpFrance



Bien que les données disponibles soient limitées, l'évolution du nombre de cas par rapport à...

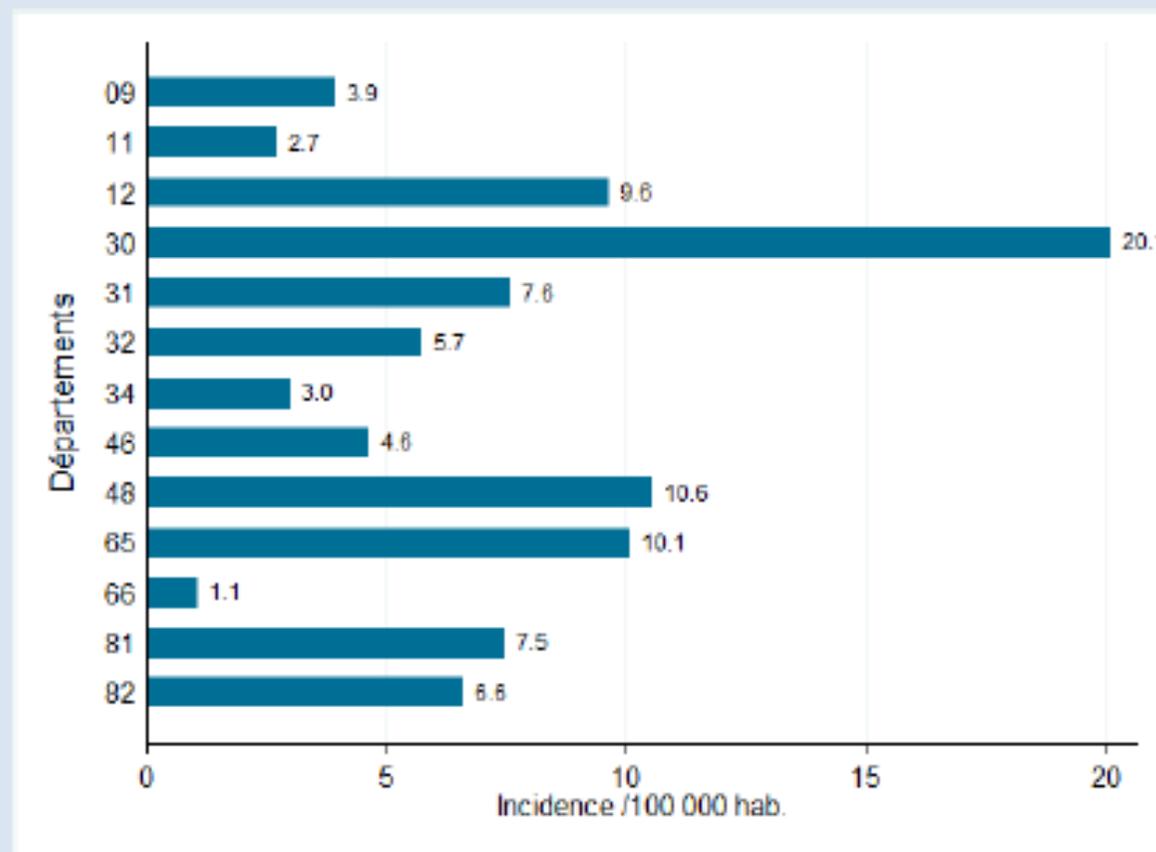


# Distribution par département

Incidence supérieure à la moyenne dans 4 départements :

- le Gard
- l'Aveyron
- Les Hautes Pyrénées
- La Lozère

Figure 3 : Incidence par département des cas de rougeole en Occitanie du 06/11/2017 au 13/06/2018, Source : Déclaration obligatoire – SpFrance



# Distribution par tranche d'âge

en Occitanie:  
 74 cas ont été hospitalisés  
 (soit 17%),  
 les hospitalisations  
 touchant principalement  
 les plus de 20 ans (49%).

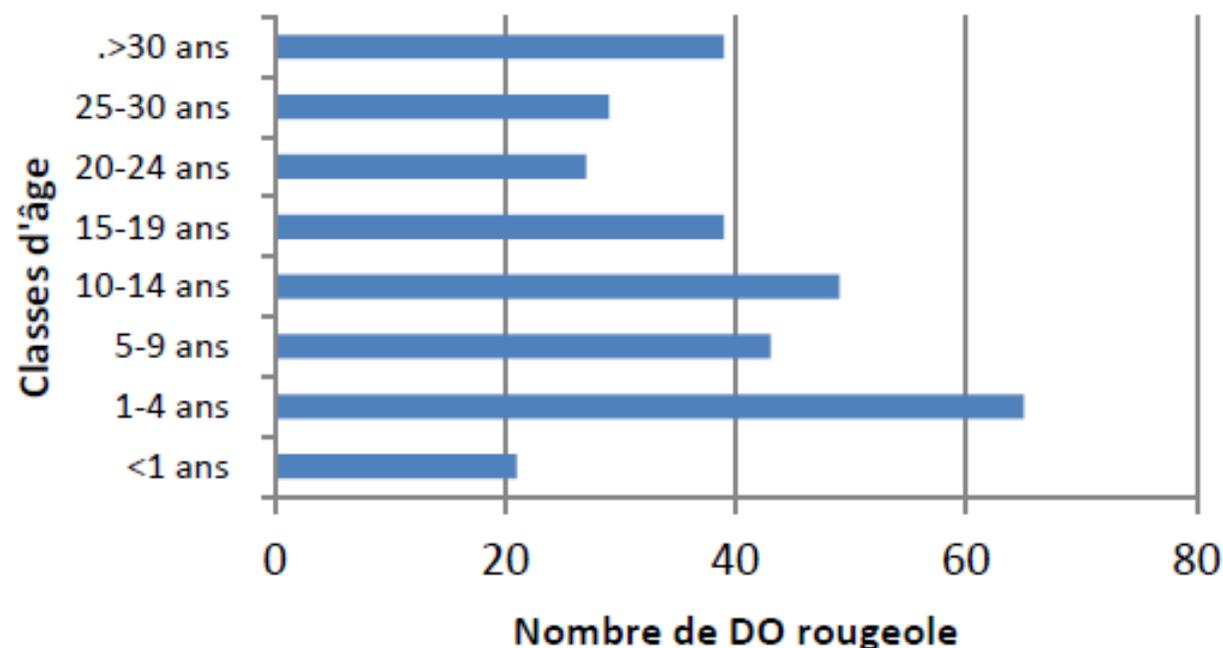


Figure 3 - Distribution par classes d'âge des cas de rougeole en Occitanie du 06/11/2017 au 24/04/18, Source : Déclaration obligatoire - Santé publique France

# Statut vaccinal des cas de rougeole

En Occitanie, chez les 249 cas pour lesquels l'information était disponible et âgé de 1 an et plus (population ciblée par la vaccination)

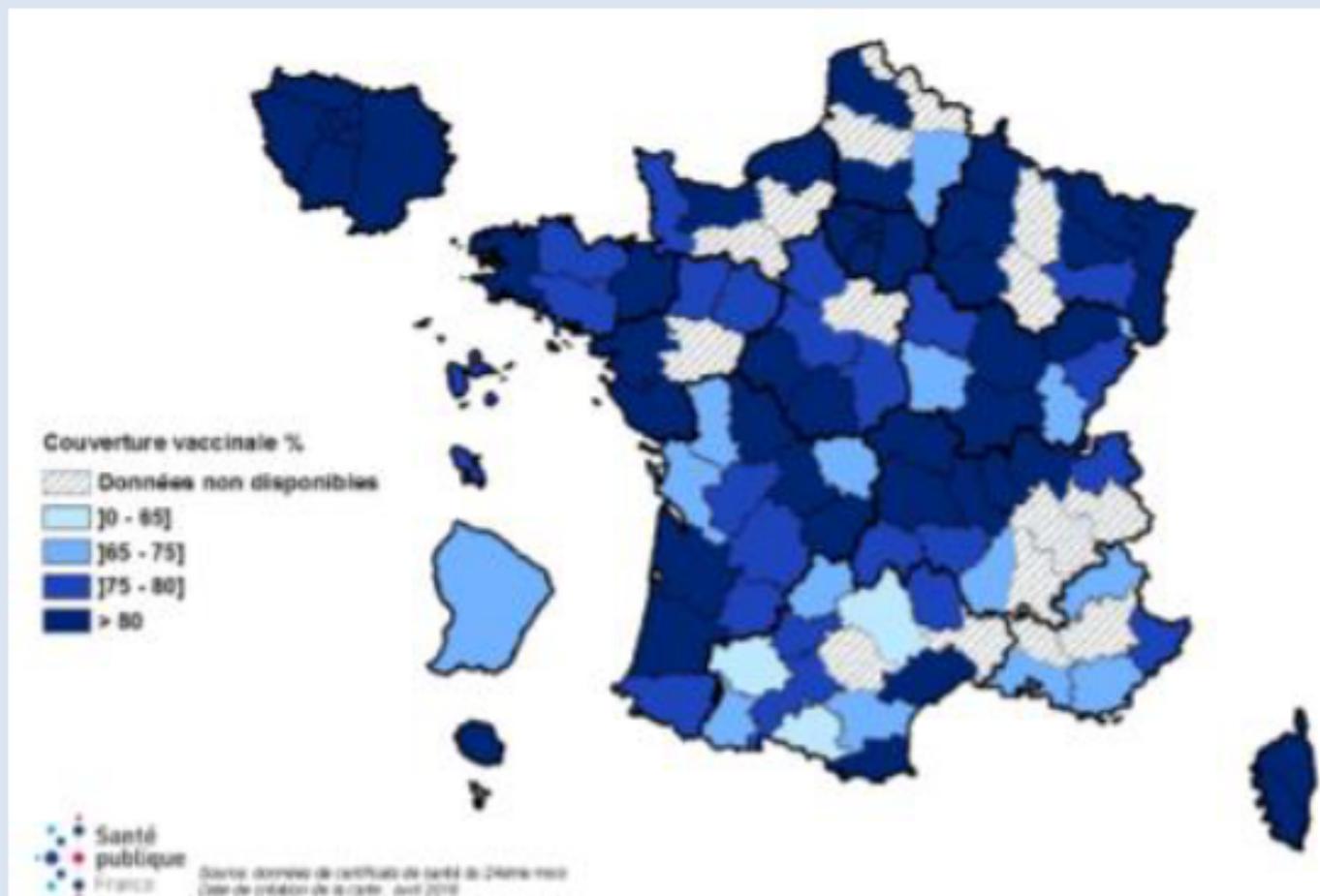
**90% des cas de rougeole étaient non ou mal vaccinés** 76%

n'avait reçu aucune dose,

14% avait reçu une seule dose

10% avait reçu 2 doses.

Figure 6b : Couverture vaccinale ROR « 2 doses » à 24 mois, par département, 2016. (Source: CS24)





http://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/rougeole/article/la-rougeole

**J'ai été exposé à la rougeole : que faire ?**

**J'ai été en contact avec une personne malade de la rougeole, même brièvement**

Dans ma famille, Dans un lieu d'accueil collectif (école, chez l'assistante maternelle), Sur mon lieu de travail (bureau, cantine, ...)

La rougeole est une maladie très contagieuse : elle se transmet très facilement par l'air (gouttelettes, toux, éternuements...) à toutes les personnes non vaccinées et qui ne l'ont jamais eue.

**Je suis né avant 1980**

J'ai probablement déjà eu la rougeole, dans ce cas je suis protégé. En cas de doute, je consulte mon médecin qui pourra me conseiller.

**Je suis né en 1980 ou après**

Je consulte mon carnet de santé, pages vaccinations :

- J'ai reçu 2 doses de vaccin contre la rougeole ou bien je n'ai eu aucun d'eux et la maladie : Je suis protégé.
- J'ai reçu 1 dose de vaccin contre la rougeole : Je consulte rapidement mon médecin pour une 2<sup>e</sup> dose (idéalement dans les 2 jours après l'exposition).
- Je n'ai pas reçu de vaccin contre la rougeole : Je consulte mon médecin dans les 2 jours après l'exposition pour savoir si je dois être vacciné.
- Je n'ai pas mon carnet de santé : Je consulte mon médecin dans les 2 jours pour qu'il me conseille et mette à jour mes vaccinations si nécessaire.
- Je ne sais pas si j'ai déjà eu la rougeole : Je consulte mon médecin dans les 2 jours pour qu'il me conseille et mette à jour mes vaccinations si nécessaire.

**J'ai un enfant âgé de 6 à 12 mois**

Il a été en contact avec une personne malade de la rougeole pendant sa période de contagiosité (5 jours avant, jusqu'à 5 jours après le début de l'éruption), sans être en contact : Je consulte rapidement mon médecin pour une 2<sup>e</sup> dose (idéalement dans les 2 jours après l'exposition) pour qu'il me conseille et mette à jour mes vaccinations si nécessaire.

**Je ne peux pas être vacciné contre la rougeole**

Les femmes enceintes, les personnes de moins de 6 mois et certaines personnes immunodéprimées ne peuvent pas être vaccinées contre la rougeole. Je consulte rapidement mon médecin dans les 2 jours qui suivent l'exposition pour mettre en place un traitement approprié et limiter la survenue de la maladie.

**BONNES PRATIQUES** Document à destination des professionnels de santé Mars 2018

**PREVENTION ET SANTE DES POPULATIONS**

# Rougeole

Aide-mémoire sur les recommandations vaccinales et sur les mesures préventives autour d'un cas

**→ Tableau 1 : Recommandations générales<sup>1</sup>**

A 12 mois	1 <sup>re</sup> dose du vaccin trivalent (contre Rougeole Rubéole Oreillons)
Entre 16 et 18 mois	2 <sup>e</sup> dose du vaccin trivalent (Respecter un intervalle d'au moins un mois entre les 2 doses)
Enfants et adolescents, et adultes nés depuis 1980	Ces personnes devraient avoir reçu au total deux doses de vaccin contre la rougeole <sup>2</sup> . Dans le cas contraire, effectuer un rattrapage : <ul style="list-style-type: none"> <li>1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> dose de vaccin trivalent pour celles n'ayant reçu aucune dose auparavant ;</li> <li>2<sup>e</sup> dose de vaccin trivalent pour celles n'ayant reçu qu'une 1<sup>re</sup> dose auparavant. (Respecter un intervalle d'au moins un mois entre les 2 doses)</li> </ul>

**→ Tableau 1 bis : Recommandations pour les groupes à risque<sup>1</sup>**

Nourissons de moins de 12 mois qui doivent voyager	Lors d'un voyage dans un pays de circulation virale intense, la vaccination peut être pratiquée dès l'âge de 6 mois : <ul style="list-style-type: none"> <li>enfant entre 6 et 11 mois : une dose de vaccin trivalent. Dans ce cas, l'enfant recevra par la suite deux doses de vaccin trivalent suivant les recommandations générales du calendrier vaccinal (cf. plus haut).</li> </ul>
Professionnels de santé et personnels en charge de la petite enfance, en formation, à l'embauche ou en poste. Les personnels des services accueillant des sujets à risque de rougeole grave doivent être vaccinés en priorité.	<ul style="list-style-type: none"> <li>nés en 1980 ou après, mise à jour du calendrier vaccinal selon les recommandations générales (cf. plus haut)</li> <li>nés avant 1980, non vaccinés et sans antécédent connu de rougeole : une dose de vaccin trivalent. Les personnes travaillant dans les services accueillant des patients à risque de rougeole grave (immunodéprimés) devraient être vaccinés en priorité.</li> </ul>

La vaccination anti-rougeoleuse est déconseillée pendant la grossesse, cependant, une vaccination réalisée accidentellement chez une femme enceinte ne doit pas conduire à un avis d'interruption médicale de grossesse.

Recommandations particulières autour d'un cas de rougeole : dans le cadre de l'objectif d'élimination de la rougeole, des mesures vaccinales particulières pour les personnes réceptives exposées à un cas sont recommandées. Se reporter à la [circulaire du 4 novembre 2009](#) de la Direction générale de la Santé.

**Définition des sujets contacts**

Parmi les personnes ayant côtoyé le malade pendant sa période de contagiosité (5 jours avant, jusqu'à 5 jours après le début de l'éruption), sont pris en compte :

- Les contacts proches :
  - entourage familial (personnes de la famille vivant sous le même toit) ;
  - enfants et adultes de la même section en crèche ou en halte garderie ;
  - enfants et adultes de posés au domicile de garde quand le cas est gardé par une assistante maternelle.
- Les contacts dans les autres collectivités : personnes, enfant ou adulte, ayant partagé la même collectivité, notamment :
  - école, collège, lycée, Inseam, lieu de travail... ; personnes ayant fréquenté de manière concomitante les mêmes locaux que le malade (classe, cantine, dortoir, bureau...) quelle que soit la durée.

1 - Calendrier des vaccinations en vigueur au 01/01/2018 (calendrier vaccinal 2018) 2 - ELIGIBILITEAU VACCIN R11 R12 R13 R14 R15 R16 R17 R18 R19 R20 R21 R22 R23 R24 R25 R26 R27 R28 R29 R30 R31 R32 R33 R34 R35 R36 R37 R38 R39 R40 R41 R42 R43 R44 R45 R46 R47 R48 R49 R50 R51 R52 R53 R54 R55 R56 R57 R58 R59 R60 R61 R62 R63 R64 R65 R66 R67 R68 R69 R70 R71 R72 R73 R74 R75 R76 R77 R78 R79 R80 R81 R82 R83 R84 R85 R86 R87 R88 R89 R90 R91 R92 R93 R94 R95 R96 R97 R98 R99 R100 R101 R102 R103 R104 R105 R106 R107 R108 R109 R110 R111 R112 R113 R114 R115 R116 R117 R118 R119 R120 R121 R122 R123 R124 R125 R126 R127 R128 R129 R130 R131 R132 R133 R134 R135 R136 R137 R138 R139 R140 R141 R142 R143 R144 R145 R146 R147 R148 R149 R150 R151 R152 R153 R154 R155 R156 R157 R158 R159 R160 R161 R162 R163 R164 R165 R166 R167 R168 R169 R170 R171 R172 R173 R174 R175 R176 R177 R178 R179 R180 R181 R182 R183 R184 R185 R186 R187 R188 R189 R190 R191 R192 R193 R194 R195 R196 R197 R198 R199 R200 R201 R202 R203 R204 R205 R206 R207 R208 R209 R210 R211 R212 R213 R214 R215 R216 R217 R218 R219 R220 R221 R222 R223 R224 R225 R226 R227 R228 R229 R230 R231 R232 R233 R234 R235 R236 R237 R238 R239 R240 R241 R242 R243 R244 R245 R246 R247 R248 R249 R250 R251 R252 R253 R254 R255 R256 R257 R258 R259 R260 R261 R262 R263 R264 R265 R266 R267 R268 R269 R270 R271 R272 R273 R274 R275 R276 R277 R278 R279 R280 R281 R282 R283 R284 R285 R286 R287 R288 R289 R290 R291 R292 R293 R294 R295 R296 R297 R298 R299 R300 R301 R302 R303 R304 R305 R306 R307 R308 R309 R310 R311 R312 R313 R314 R315 R316 R317 R318 R319 R320 R321 R322 R323 R324 R325 R326 R327 R328 R329 R330 R331 R332 R333 R334 R335 R336 R337 R338 R339 R340 R341 R342 R343 R344 R345 R346 R347 R348 R349 R350 R351 R352 R353 R354 R355 R356 R357 R358 R359 R360 R361 R362 R363 R364 R365 R366 R367 R368 R369 R370 R371 R372 R373 R374 R375 R376 R377 R378 R379 R380 R381 R382 R383 R384 R385 R386 R387 R388 R389 R390 R391 R392 R393 R394 R395 R396 R397 R398 R399 R400 R401 R402 R403 R404 R405 R406 R407 R408 R409 R410 R411 R412 R413 R414 R415 R416 R417 R418 R419 R420 R421 R422 R423 R424 R425 R426 R427 R428 R429 R430 R431 R432 R433 R434 R435 R436 R437 R438 R439 R440 R441 R442 R443 R444 R445 R446 R447 R448 R449 R450 R451 R452 R453 R454 R455 R456 R457 R458 R459 R460 R461 R462 R463 R464 R465 R466 R467 R468 R469 R470 R471 R472 R473 R474 R475 R476 R477 R478 R479 R480 R481 R482 R483 R484 R485 R486 R487 R488 R489 R490 R491 R492 R493 R494 R495 R496 R497 R498 R499 R500 R501 R502 R503 R504 R505 R506 R507 R508 R509 R510 R511 R512 R513 R514 R515 R516 R517 R518 R519 R520 R521 R522 R523 R524 R525 R526 R527 R528 R529 R530 R531 R532 R533 R534 R535 R536 R537 R538 R539 R540 R541 R542 R543 R544 R545 R546 R547 R548 R549 R550 R551 R552 R553 R554 R555 R556 R557 R558 R559 R560 R561 R562 R563 R564 R565 R566 R567 R568 R569 R570 R571 R572 R573 R574 R575 R576 R577 R578 R579 R580 R581 R582 R583 R584 R585 R586 R587 R588 R589 R590 R591 R592 R593 R594 R595 R596 R597 R598 R599 R600 R601 R602 R603 R604 R605 R606 R607 R608 R609 R610 R611 R612 R613 R614 R615 R616 R617 R618 R619 R620 R621 R622 R623 R624 R625 R626 R627 R628 R629 R630 R631 R632 R633 R634 R635 R636 R637 R638 R639 R640 R641 R642 R643 R644 R645 R646 R647 R648 R649 R650 R651 R652 R653 R654 R655 R656 R657 R658 R659 R660 R661 R662 R663 R664 R665 R666 R667 R668 R669 R670 R671 R672 R673 R674 R675 R676 R677 R678 R679 R680 R681 R682 R683 R684 R685 R686 R687 R688 R689 R690 R691 R692 R693 R694 R695 R696 R697 R698 R699 R700 R701 R702 R703 R704 R705 R706 R707 R708 R709 R710 R711 R712 R713 R714 R715 R716 R717 R718 R719 R720 R721 R722 R723 R724 R725 R726 R727 R728 R729 R730 R731 R732 R733 R734 R735 R736 R737 R738 R739 R740 R741 R742 R743 R744 R745 R746 R747 R748 R749 R750 R751 R752 R753 R754 R755 R756 R757 R758 R759 R760 R761 R762 R763 R764 R765 R766 R767 R768 R769 R770 R771 R772 R773 R774 R775 R776 R777 R778 R779 R780 R781 R782 R783 R784 R785 R786 R787 R788 R789 R790 R791 R792 R793 R794 R795 R796 R797 R798 R799 R800 R801 R802 R803 R804 R805 R806 R807 R808 R809 R810 R811 R812 R813 R814 R815 R816 R817 R818 R819 R820 R821 R822 R823 R824 R825 R826 R827 R828 R829 R830 R831 R832 R833 R834 R835 R836 R837 R838 R839 R840 R841 R842 R843 R844 R845 R846 R847 R848 R849 R850 R851 R852 R853 R854 R855 R856 R857 R858 R859 R860 R861 R862 R863 R864 R865 R866 R867 R868 R869 R870 R871 R872 R873 R874 R875 R876 R877 R878 R879 R880 R881 R882 R883 R884 R885 R886 R887 R888 R889 R890 R891 R892 R893 R894 R895 R896 R897 R898 R899 R900 R901 R902 R903 R904 R905 R906 R907 R908 R909 R910 R911 R912 R913 R914 R915 R916 R917 R918 R919 R920 R921 R922 R923 R924 R925 R926 R927 R928 R929 R930 R931 R932 R933 R934 R935 R936 R937 R938 R939 R940 R941 R942 R943 R944 R945 R946 R947 R948 R949 R950 R951 R952 R953 R954 R955 R956 R957 R958 R959 R960 R961 R962 R963 R964 R965 R966 R967 R968 R969 R970 R971 R972 R973 R974 R975 R976 R977 R978 R979 R980 R981 R982 R983 R984 R985 R986 R987 R988 R989 R990 R991 R992 R993 R994 R995 R996 R997 R998 R999 R1000

**Suis-je protégé contre la rougeole ?**

La rougeole est une des maladies infectieuses les plus contagieuses

Un malade peut contaminer jusqu'à 20 personnes

Les jeunes enfants, les adolescents et les jeunes adultes sont les plus concernés

**Je suis né en 1980 ou après**

Je consulte mon carnet de santé, pages vaccinations

- J'ai reçu 2 doses de vaccin contre la rougeole : Je suis protégé.
- Je n'ai reçu qu'une dose
- Je ne suis pas vacciné
- Je n'ai pas mon carnet de santé : Je consulte mon médecin.

**Je suis né avant 1980**

J'ai probablement déjà eu la rougeole, dans ce cas je suis protégé. En cas de doute, je consulte mon médecin qui pourra me conseiller.

**La vaccination est la meilleure protection**

# Affiches ARS Oc



## La rougeole est une des maladies infectieuses les plus contagieuses

Un malade peut contaminer jusqu'à 20 personnes



Les jeunes enfants, les adolescents et les jeunes adultes sont les plus concernés



## La vaccination est la meilleure protection

Je suis né(e) en 1980 ou après

Je consulte mon carnet de santé, pages vaccinations

- J'ai reçu 2 doses de vaccin contre la rougeole → Je suis protégé(e)
- Je n'ai reçu qu'une dose
- Je ne suis pas vacciné(e)
- Je n'ai pas mon carnet de santé → Je consulte mon médecin

Je suis né(e) avant 1980

J'ai probablement déjà eu la rougeole, dans ce cas je suis protégé(e)

→ En cas de doute, je consulte mon médecin qui pourra me conseiller





## Quelles mesures sont à prendre pour les personnes atteintes de rougeole ?

Il existe seulement des médicaments pour atténuer les symptômes. Des mesures d'hygiène sont à respecter pour éviter la transmission du virus :



### En cas d'hospitalisation

Des mesures seront mises en place par le personnel soignant :

- > Chambre individuelle, aérée fréquemment,
- > Limitation des déplacements hors de la chambre,
- > Port d'un masque à l'entrée et à la sortie de la chambre.



### À domicile

Durant la période de contagion, il faut éviter les contacts avec l'entourage (en particulier les enfants non vaccinés) et aérer les pièces régulièrement. Si vous avez besoin de vous déplacer, il est nécessaire de porter un masque. Lavez-vous les mains régulièrement à l'eau et au savon ou utilisez un produit hydro-alcoolique.



### Au travail ou à l'école

Afin de limiter les risques de contagion, il est préférable de rester chez vous :

- > 5 jours minimum à partir du début de l'éruption des boutons,
- > 10 jours dès l'apparition des premiers symptômes.

Vous devez prévenir votre encadrement ainsi que la médecine du travail. Dans le cadre scolaire, pensez à prévenir la direction de l'établissement.

## Que faire en cas de contact avec une personne qui a la rougeole ?

Il est nécessaire de s'adresser rapidement à son médecin traitant. Celui-ci vérifiera si vous avez eu la rougeole et si vous avez été vacciné(e). Le cas échéant une mise à jour de votre vaccination pourra vous être prescrite. Si cette mise à jour est réalisée dans les 72h qui suivent le contact, elle peut parfois éviter la survenue de la maladie chez les personnes non-immunisées.

Vous ou l'un de vos proches avez été en contact avec une personne atteinte de ROUGEOLE  
une seule protection :  
la vaccination



# Plaquette ARS Occitanie

## Qu'est-ce que la rougeole ?

La rougeole est une maladie hautement contagieuse qui cause de la fièvre et des boutons rouges. La rougeole est une maladie à prendre au sérieux. Elle peut parfois nécessiter une hospitalisation et entraîner des complications neurologiques graves pouvant aller jusqu'au décès.

## Quels sont les modes de transmission ?

Le virus de la rougeole est très contagieux et se développe dans le nez et la gorge des personnes infectées et se transmet par l'air quand une personne infectée éternue, tousse ou parle. Il peut persister dans l'air jusqu'à 2 heures.

Une transmission est également possible par contact avec des sécrétions (salive, écoulement nasal). Les personnes ayant la rougeole, peuvent transmettre la maladie de 5 jours avant à 5 jours après l'apparition des boutons.

Je suis contagieux(se) de 5 jours avant à 5 jours après l'apparition des boutons

## Quels sont les symptômes ? Quand apparaissent-ils ?



Les symptômes peuvent commencer à tout moment de 7 à 18 jours après avoir été en contact avec la personne atteinte de rougeole.

Au début la rougeole ressemble à un rhume. Une toux, une fièvre supérieure à 38,5°C, le nez qui coule et des yeux rouges-larmoyants sont courants.



Quelques jours plus tard, des boutons rouges apparaissent sur le visage, puis se répandent sur le reste du corps.

## Que puis-je faire pour prévenir la rougeole ?

### La vaccination est la meilleure protection

En se vaccinant on se protège et on protège les autres.

#### 2 doses de vaccin

- 1<sup>ère</sup> dose de vaccin trivalent contre la rougeole, les oreillons et la rubéole à 12 mois
- 2<sup>ème</sup> dose de vaccin trivalent entre 16 et 18 mois

La vaccination est recommandée pour toutes les personnes nées après 1980

#### Je suis protégé(e) si

J'ai déjà eu la rougeole ou j'ai reçu 2 doses du vaccin ROR (Rougeole-Oreillons-Rubéole)

#### Dans tous les autres cas

J'ai reçu 1 seule dose du vaccin  
Je ne suis pas vacciné(e)  
et je n'ai pas eu la rougeole  
Je ne sais pas ou j'ai un doute

Je consulte rapidement mon médecin après l'exposition pour qu'il me conseille et mette à jour mes vaccinations si nécessaire. Il n'y a pas de risque à retaire le vaccin.



Si vous avez eu la rougeole, vous êtes protégé à vie contre celle-ci. Dans le cas contraire, il est préférable de vous faire vacciner.

<https://www.cpias-nouvelle-aquitaine.fr/rougeole-transmission-continue/>

## ROUGEOLE

**Professionnels de santé,  
Protégez-vous !**



**La rougeole, la transmission continue**

Depuis 9 ans, plus de 24 000 cas de rougeole ont été déclarés en France. La rougeole est la plus contagieuse des maladies infectieuses. Elle se transmet très facilement par voie aérienne à toutes les personnes non vaccinées et qui ne l'ont jamais eue (air, postillons, toux, éternuements, salive, mains). Dans le cas d'une couverture vaccinale insuffisante, des épidémies de rougeole peuvent réapparaître.

**Des complications pouvant être graves**

La rougeole peut être particulièrement sévère et entraîner des complications neurologiques et pulmonaires graves parfois mortelles. Dans 1 cas sur 2, chez les plus de 15 ans, elle conduit à une hospitalisation.

**Professionnels de santé : se vacciner, c'est protéger**

Il n'existe pas de traitement contre la rougeole. Vous pouvez vous protéger et protéger vos patients facilement : il suffit d'être vacciné avec deux injections de vaccin ROR, un vaccin efficace et bien toléré qui protège en plus des oreillons et de la rubéole.

**Faites le point sur votre statut vaccinal avec le médecin du travail ou votre médecin traitant.**




Mai 2017 // Sources : info-rougeole.fr / Santé publique France

[https://www.cpias-nouvelle-aquitaine.fr/outils\\_videos/tuto-cpias-nouvelle-aquitaine-n6-rougeole-septembre-2017/](https://www.cpias-nouvelle-aquitaine.fr/outils_videos/tuto-cpias-nouvelle-aquitaine-n6-rougeole-septembre-2017/)

# LES TUTOS



## LA ROUGEOLE

# CPIAS

## NOUVELLE-AQUITAINE

## Rougeole, suis-je protégé-e ? j'ai été ou je risque d'être en contact avec un cas de rougeole, conduite à tenir ?



La rougeole est une maladie épidémique grave très contagieuse à transmission aérienne : un contact, même très limité dans le temps, peut suffire à transmettre le virus

Pour connaître la conduite à tenir *je me laisse guider en cliquant sur les affirmations* contenues dans les bulles



Février 2018

**J'y vais !**